

Bruxelles, le 27 juin 2017

Étude Belfius Finances locales 2017

Maîtrise des dépenses d'exploitation Les recettes (fiscales) sous pression Freins à la dynamique des investissements

À l'occasion de son étude annuelle consacrée aux finances des pouvoirs locaux, Belfius Banque a une nouvelle fois braqué le projecteur sur les évolutions les plus récentes (budgets 2017) dans les trois Régions du pays.

De manière à donner une image complète du secteur, cette étude porte, outre les communes, sur les provinces, les CPAS, les zones de police ainsi que les zones de secours.

Notre analyse porte en première instance sur la situation macroéconomique des pouvoirs locaux telle qu'elle émane des derniers comptes nationaux. Elle s'intéresse ensuite aux perspectives budgétaires 2017 des pouvoirs locaux dans chacune des trois Régions du pays.

1. Aperçu macroéconomique 2016 à partir des comptes nationaux

Sur la base des statistiques des comptes nationaux¹, les dépenses des pouvoirs locaux² s'établissent en 2016 à 29,7 milliards EUR, ce qui représente 13,2% des dépenses publiques totales et 7% du PIB.

Depuis 2012, soit le début de l'actuelle mandature locale, les pouvoirs locaux ont quasiment stabilisé l'évolution de leurs dépenses en limitant leur progression à 0,1% en moyenne par an.

Cette stabilisation des dépenses totales au cours de la période 2012-2016 a pu être réalisée par une réduction des charges d'intérêts (-6,6% par an) et des dépenses en capital (-6% par an) qui ont compensé la progression des dépenses courantes (1,2% par an).

Bien que facilité par une faible progression de l'inflation au cours de la période écoulée, l'évolution des dépenses courantes reste extrêmement maîtrisée. Parmi les facteurs explicatifs, on pointera la réduction des effectifs dans la fonction publique locale. Selon les statistiques de l'ONSS, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) s'est en effet réduit de

¹ Statistiques de l'ICN élaborées d'après les définitions du système européen des comptes nationaux (SEC2010).

² Au sens du SEC, le sous-secteur (S1313) des administrations locales comprend les communes, les provinces, les CPAS, les zones de police et de secours, les organismes paraloaux du secteur non marchand (soit de nombreuses régies et intercommunales).

5.200 unités (soit 2,3%) au cours des 4 dernières années. La réduction plus importante du personnel statutaire (-3,9%) va toutefois encore réduire la base des cotisants au régime de pension ce qui risque de compliquer encore davantage son financement et engendrer de nouvelles hausses des taux de cotisation, de responsabilisation notamment (cf. infra).

Les investissements des pouvoirs locaux s'élèvent à 3,1 milliards EUR en 2016 contre 4 milliards en 2012, soit un recul de près de 30%.

S'il convient de relativiser cette réduction par le fait que 2012 était une année électorale au niveau local, (c'est-à-dire caractérisée par un niveau d'investissement élevé), on relèvera toutefois que la reprise des investissements qui apparaît traditionnellement vers le milieu de la mandature ne s'observe toujours pas en 2016 (et qu'au contraire le déclin se prolonge).

Ce niveau historiquement bas des investissements locaux aggrave encore le niveau de sous-investissement de l'ensemble du secteur public de notre pays (qui reste historiquement en dessous de la moyenne européenne).

Au cours de cette même période, la progression de l'ordre de 2,5% en moyenne par an a permis aux pouvoirs locaux d'améliorer significativement leur solde de financement. Ce dernier est même devenu positif ces deux dernières années (+267 millions en 2015 et +683 millions en 2016) de sorte que les pouvoirs locaux ont contribué positivement au solde de l'ensemble des pouvoirs publics (défini selon les normes comptables européennes).

Parallèlement, suite notamment à la réduction de la dynamique des investissements, la dette des pouvoirs locaux est redescendue sous le seuil des 24 milliards EUR et ne représente que 5,13% de la dette publique totale.

Globalement, les pouvoirs locaux font état de bonnes «performances» budgétaires dans le contexte du pacte de stabilité budgétaire européen. On nuancera ces résultats par le fait qu'ils ont été réalisés suite à une nouvelle contraction des investissements des pouvoirs locaux et au regard de la capacité des pouvoirs locaux à assurer le financement futur du système des pensions.

2. Perspectives 2017 à partir des budgets

Suite aux diverses réformes institutionnelles, l'organisation des pouvoirs locaux relève désormais presque exclusivement de la compétence des Régions. La différenciation régionale croissante qui en résulte, tant au niveau du cadre réglementaire (loi organique, tutelle, règles comptables...) que des dispositifs de financement (fonds, subsides, mécanismes de compensations fiscales...), rend une analyse régionale incontournable.

- **Perspectives budgétaires des pouvoirs locaux en Flandre**
- **Paysage administratif local en mutation**

Une analyse chiffrée générale ne le montre pas vraiment mais le paysage local flamand est en mutation. Au fil des ans, les régies communales et provinciales autonomes ont en effet repris de nombreuses activités locales, et ce souvent dans des domaines où le patrimoine joue un rôle. Les CPAS créent aussi toujours plus d'associations, comme des institutions de soins, dans le but de développer la collaboration dans le domaine du bien-être et des soins. En de nombreux endroits, la recherche de collaboration entre un CPAS et une commune a déjà pris spontanément forme, la Maison Sociale étant le point d'accueil, et le fonctionnement des deux administrations a déjà été partiellement fusionné. Cette tendance



spontanée précède l'intégration. Entre-temps, des fusions ont systématiquement déjà eu lieu entre les zones de police, pour des raisons de taille, et les premières fusions communales ont été annoncées. Les provinces assistent à un réaménagement de leurs compétences. En bref, la mutation du paysage local s'est amorcé depuis un certain temps déjà et prend de plus en plus forme.

- **Pour 2017, le secteur local flamand table sur un budget de 13 milliards EUR de dépenses d'exploitation³ et de plus de 3,5 milliards EUR d'investissements.**
- **Les investissements augmentent très légèrement au cours de la dernière année précédent les élections locales**

Les administrations locales investissent pour améliorer le service public, comme les investissements en faveur de la mobilité, de l'art et de la culture, de l'accueil et des soins, de la nature et de la gestion de l'environnement ainsi que de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Quelque 3,5 milliards EUR d'investissements pour les communes, les CPAS et les provinces signifient à eux seuls déjà 4,5 % d'investissements de plus que l'année précédente. Cette légère évolution diffère des autres mandatures où des investissements records ont été budgétés pour la dernière année précédant les élections locales.

Au début du cycle de politique et de gestion (BBC ou Beleids- en beheerscyclus), les administrations prévoient dans leur plan pluriannuel 2014-2019 un volume déterminé d'investissements qui se traduisait ultérieurement par un budget d'investissement annuel assez stable de 3,3 à 3,5 milliards EUR. Même si le but est de procéder à une estimation réaliste, l'exécution des projets d'investissement accuse facilement un retard à la suite de différents facteurs. C'est la raison pour laquelle les investissements qui ont été effectivement réalisés en 2014 et 2015 se sont avérés bien inférieurs, à un niveau de moins de 2 milliards EUR (avec un taux de réalisation de 50 à 60% donc). La légère accélération des budgets d'investissement en 2017 signifie en partie que les montants d'investissement prévus seront utilisés.

- **L'accroissement des dépenses d'exploitation reste sous contrôle**

Conjointement, les communes, CPAS et provinces inscrivent une augmentation maîtrisée de leurs dépenses d'exploitation de 1,4% dans le budget 2017. Ce rythme de croissance est en majeure partie déterminé par les dépenses de personnel et de fonctionnement (qui représentent ensemble 65% des dépenses).

En dépit du franchissement de l'indice-pivot (+ 2%) au cours de 2017, la croissance des dépenses de personnel reste limitée à 1,1%. Cela s'explique par la légère réduction des effectifs également en 2016 (-0,3%). D'autre part, les dépenses de pension des fonctionnaires statutaires pèsent de plus en plus sur les coûts. Comme le personnel statutaire qui part à la retraite n'est pas renouvelé, les administrations contribuent moins à la charge des pensions par le biais de la cotisation de base. Par conséquent, la compensation par la cotisation de solidarité va cependant s'accroître plus fortement à l'avenir. Le nombre de contractuels a augmenté en 2016.

Les frais spécifiques au service social du CPAS grimpent fortement en 2017, à savoir 6,8%. Cela reflète l'impact de la forte augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (+21% entre 2014 et 2016). Ces frais sont en partie compensés du côté des recettes par le pouvoir fédéral, mais une autre partie reste à charge du pouvoir local. Alors qu'en 2009-2010, la crise économique et financière expliquait la hausse temporaire du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration,

³ Calcul consolidé pour les communes, CPAS, provinces, RCA-RPA, institutions de soins du CPAS, zones de police et zones de secours.



l'augmentation nouvelle et continue à laquelle nous assistons depuis 2014 est principalement due à la limitation des allocations de chômage dans le temps et à d'autres sanctions.

À l'instar des années précédentes, les subsides de fonctionnement que les communes octroient à d'autres pouvoirs locaux pour financer leur fonctionnement augmentent de 2,1% en 2017. Deux tiers de ce volet du budget sont consacrés au CPAS et à la zone de police. Tant les CPAS (+2,4%) que les zones de police (+2%) enregistrent une hausse de leur dotation. Au cours de leur troisième année d'activité, les zones de secours assistent à une légère baisse des montants qui leur sont attribués (-2,5%), les dotations communales au sein de leur zone ayant souvent été adaptées.

- **La croissance des recettes d'exploitation ralentit**

Vu le ralentissement de la croissance des recettes fiscales en 2017, le rythme d'augmentation des recettes d'exploitation fléchit (+0,8%). C'est essentiellement le cas des communes où l'additionnel à l'impôt des personnes physiques (AIPP) enregistre même un léger recul (-0,3%). Cela est principalement dû aux glissements dans le calendrier des encaissements, mais le tax shift joue également un rôle et représente un frein de plus en plus fort chaque année. Dans les provinces, c'est la chute des recettes de fonctionnement qui entraîne une baisse des revenus de 1,9%. Traditionnellement, les taux d'imposition diminuent au fur et à mesure de l'avancement de la législature. C'est le cas de 34 communes en 2017. Le taux moyen de l'AIPP s'élève à 7,24%.

La taxe additionnelle au précompte immobilier (TAPI) demeure une importante source de recettes, tant pour les communes que pour les provinces (respectivement 23,5% et 62,5%). Le budget 2017 prévoit une augmentation de la TAPI de 0,5% et 1,8%. Le taux d'imposition moyen TAPI pour les communes s'élève à 1.391 centimes et celui des provinces à 334 centimes.

Les communes s'attendent à une augmentation de leurs recettes à hauteur de 27 millions EUR principalement via les taxes locales en 2017. Avec leurs 711 millions EUR, ces taxes, qu'elles perçoivent elles-mêmes, n'ont cependant pas autant d'impact dans leurs recettes que l'AIPP et la TAPI, qui rapportent tous deux 2 milliards EUR et plus. Tant les prestations administratives que les taxes sur les entreprises, les taxes sur les bâtiments inoccupés et abandonnés (patrimoine) ainsi que les taxes sur les spectacles et divertissements devraient générer plus de revenus.

- **Maintenir l'équilibre financier avec l'AFM comme tampon**

Le solde positif des recettes et dépenses d'exploitation génère une capacité financière pour le paiement des charges d'emprunt et des amortissements de capital. La réserve qui reste ensuite constitue la marge d'autofinancement (MAF) et peut servir à faire face aux chocs, à payer les charges d'emprunt supplémentaires ou à financer des investissements. La MAF positive prouve que les pouvoirs locaux maîtrisent bien l'augmentation des dépenses d'exploitation dans le budget 2017. Bien que la MAF de 2017 soit légèrement inférieure à celle de 2016, il subsiste une réserve de plus de 200 millions EUR, soit un excédent de 2% du total des recettes d'exploitation. Cette réserve est 7 fois plus élevée sur le compte de 2015, notamment parce que tous les investissements prévus n'ont pas été réalisés alors que les recettes ont été conformes aux prévisions. Plus de 3 communes sur 5 affichent une MAF positive en 2017 et plus de 6 CPAS sur 10, alors que la date limite pour arriver à une MAF positive ou de zéro n'était fixée qu'en 2019.



- **Perspectives budgétaires des pouvoirs locaux en Wallonie**

L'ensemble des pouvoirs locaux de wallonie⁴ (communes, provinces, CPAS, zones de police et zones de secours) présente un budget agrégé de 11,5 milliards EUR en 2017, soit 3.195 EUR par habitant.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 9,4 milliards EUR (soit 82%) tandis que les dépenses d'investissement s'établissent à 2,1 milliards EUR (soit 18%).

Au sein des pouvoirs locaux wallons, les **communes** absorbent **59% des dépenses totales**, contre 20% pour les CPAS, 10% pour les provinces, 8% pour les zones de police et 3% pour les zones de secours. Au niveau des investissements, la prédominance des communes est encore davantage prononcée puisqu'elles absorbent à elles seules **82% des dépenses d'investissement** des pouvoirs locaux de wallonie.

Maîtrise des dépenses d'exploitation

Par rapport à 2016, les dépenses d'exploitation des pouvoirs locaux wallons font l'objet d'une progression de **2,2%** en moyenne en 2017, soit une progression relativement modérée.

Les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une **évolution bien maîtrisée** avec une progression limitée à **1,8%**. Dans le contexte actuel des taux d'intérêt historiquement bas, les pouvoirs locaux ont également bénéficié d'une nouvelle réduction de leur charge d'intérêt (-8,5%).

Les dépenses de personnel qui absorbent 40% des dépenses totales enregistrent une progression de 2,4% par rapport à 2016. Les effectifs de la fonction publique locale étant en wallonie pratiquement stables, la hausse résulte principalement de l'indexation (franchissement de l'indice pivot de la fonction publique en mai 2017), des adaptations barémiques et de la progression des cotisations de charges de pension. Il convient toutefois de préciser que cette progression ne tient pas compte de hausse de la cotisation de responsabilisation prévue par la réforme des pensions pour le personnel statutaire des pouvoirs locaux. Cette dernière est imputée aux niveaux des exercices antérieurs mais progresse de près de 25% par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses de transfert progressent toutefois à un rythme plus prononcé de 3,8%, principalement soutenues par une nouvelle croissance de l'aide sociale accordée par les CPAS (+8,8% du revenu d'intégration sociale).

Ralentissement des recettes (fiscales)

Les pouvoirs locaux sont parallèlement confrontés à une évolution modérée de leurs recettes (+1,5% par rapport à 2016).

Outre un recul de 3,9% des produits financiers (intérêts créditeurs, dividendes), les pouvoirs locaux wallons (et les communes en particulier) enregistrent un recul de 1,3% de leurs recettes fiscales. Cette évolution atypique est imputable aux fluctuations du rythme d'enrôlement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) au cours de ces dernières années. Après avoir subi un recul de 22% en 2015, compensé par une hausse de 44% en 2016, les communes wallonnes ont pu tableer sur un retour à la normale de leurs

⁴ YC Communauté germanophone.



recettes IPP en 2017 mais qui se situent à -7,6% du niveau exceptionnel de l'exercice précédent.

Comme prévu par le décret relatif au fonds des communes, ces dernières ont, malgré le contexte budgétaire difficile, pu compter sur une progression de leurs dotations de +1% au-delà de l'inflation (soit +2,7% selon les prévisions budgétaires des communes).

Recul des projets d'investissements

Les prévisions budgétaires en termes d'investissement s'établissent en 2017 à 2,1 milliards pour l'ensemble des pouvoirs locaux wallons, soit un recul de 6,8% par rapport à 2016.

Cette réduction des projets d'investissement s'observe pour toutes les catégories d'administrations locales et est assez inhabituelle au cours de l'exercice qui précède les élections locales. Elle affecte en particulier les investissements relatifs à la voirie (-15%).

Plus de 80% des investissements locaux sont portés par les communes dont les projets ont évolué de manière assez cahotique au cours de cette mandature. En effet, après avoir enregistré deux baisses successives de plus de 15% en 2013 et 2014, les projets d'investissements communaux ont subi un premier rebond de 9,5% en 2015, suivi d'une forte hausse (+25%) en 2016. Selon les budgets 2017, les projets d'investissements des communes wallonnes seraient en recul de 6,4%.

Au total, on peut relever que le niveau des projets d'investissement en 2017 se situe en deçà de 15% du niveau atteint en 2011, soit l'exercice qui précédait les dernières élections communales.

Situation financière stable (mais à nuancer)

L'ensemble des pouvoirs locaux wallons dégage un excédent de 76 millions EUR à l'exercice propre du budget 2017 et de 316 millions EUR à l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements). En termes relatifs, le solde de l'exercice ne représente que 0,8% des recettes d'exploitation (soit un quasi-équilibre) tandis que l'excédent dégagé à l'exercice global représente 3,2% des recettes des pouvoirs locaux.

Ces bonis budgétaires sont principalement générés par les communes et, dans une moindre mesure, les provinces, tandis que les CPAS et les zones de police et de secours présentent une situation nécessairement équilibrée à l'exercice propre, par le biais de la dotation communale.

Les seules communes wallonnes présentent à l'exercice propre un excédent de près de 70 millions EUR, soit 1,3% de leurs recettes ordinaires.

Cet excédent s'est pratiquement réduit de moitié par rapport à l'exercice budgétaire 2016. Mais on peut considérer qu'il s'agit d'un retour à la normale étant donné que le solde dégagé en 2016 avait été favorablement influencé par le rattrapage des enrôlements du produit de la taxe additionnelle à l'IPP non enrôlé en 2015 (cf. supra).

Le solde dégagé à l'exercice propre peut toutefois être nuancé par l'inscription en recettes d'un «crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice» (32 millions EUR) et par l'imputation au niveau des exercices antérieurs de la cotisation de responsabilisation relative aux charges de pension (35 millions EUR).

Depuis le resserrement des conditions d'équilibre imposé à l'exercice propre par les autorités de tutelle en 2014, la quasi-totalité des communes a présenté un budget 2017 en équilibre à l'exercice propre.



À l'exercice global, le solde dégagé par les communes wallonnes s'établit à **295 millions EUR**, soit 5,3% des recettes ordinaires. Bien qu'excédentaire, le boni global subi une érosion progressive en raison d'une détérioration du résultat relatif aux exercices antérieurs (boni ou mali reporté) et du poids croissant de la cotisation de responsabilisation.

- **Perspectives budgétaires des pouvoirs locaux en région bruxelloise**

L'ensemble des administrations locales de base de la région bruxelloise (communes, CPAS, zones de police) présente un budget agrégé de 4,7 milliards EUR en 2017, soit 3.971 EUR par habitant.

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3,9 milliards EUR (soit 82%) tandis que les dépenses d'investissement s'établissent à 850 millions EUR (soit 18%).

Au sein des pouvoirs locaux bruxellois, les **communes** absorbent **61% des dépenses totales**, contre 26% pour les CPAS et 13% pour les zones de police.

Importante maîtrise des dépenses d'exploitation

Par rapport à 2016, les dépenses d'exploitation des pouvoirs locaux bruxellois font l'objet d'une progression très limitée de **1,5%** en moyenne en 2017, soit une progression encore inférieure à celle observée en Wallonie et comparable à la Flandre

Les dépenses de fonctionnement sont quasiment stables (+0,7%) tandis les pouvoirs locaux bénéficient d'une nouvelle réduction de leurs charges d'intérêt (-7,3%).

Les dépenses de personnel (hors personnel enseignant) qui absorbent près de 50% des dépenses totales enregistrent une progression de 2,3% par rapport à 2016. A l'instar de la wallonie, les effectifs de la fonction publique locale bruxelloise sont pratiquement stables, de sorte que la hausse résulte principalement de l'indexation (franchissement de l'indice pivot de la fonction publique en mai 2017), des adaptations barémiques et de la progression des cotisations de charges de pension.

Contrairement aux années précédentes, les dépenses de transfert progressent nettement plus modérément (+1,5%). Au cours de deux dernières années, les dépenses en matière d'aide sociale assurées par les CPAS avaient enregistré une forte progression (+15%) en matière de revenu d'intégration suite aux mesures gouvernementales réformant le dispositif des allocations de chômage (mesures d'exclusion de chômeurs de longue durée et dégressivité des allocations). En 2017, la légère croissance des interventions en faveur du revenu d'intégration sont compensées par la réduction des interventions en faveur de l'aide sociale «équivalente» (restrictions en matière d'asile et d'immigration).

Quasi-stabilisation des recettes

Les pouvoirs locaux bruxellois sont parallèlement confrontés à une stagnation de leurs recettes ordinaires (+0,8% par rapport à 2016).

Les subsides sont en léger recul principalement au niveau des CPAS en raison de la réduction du remboursement par l'État de l'aide sociale équivalente (consécutif à la forte diminution de l'aide sociale accordée évoquée ci-dessus) tandis que les recettes fiscales sont quasiment stationnaires (+0,3%).



Comme en Wallonie, cette évolution est la conséquence des fluctuations du rythme d'enrôlement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) au cours de ces dernières années. Alors que l'exercice 2016 correspondait à un effet de rattrapage du produit de l'IPP communal, l'exercice 2017 correspond à un retour à la normale du niveau du produit de la taxe IPP communal (mais qui se situe à -6,8% du niveau exceptionnel de l'exercice précédent).

A contrario les produits de prestations (+3,7%) ainsi que les produits financiers (+4,4%) enregistrent une progression soutenue, suite en particulier au versement d'un dividende exceptionnel par l'intercommunale de financement de l'énergie.

Nouvelle légère progression des investissements

Les prévisions budgétaires en termes d'investissement s'établissent en 2017 à 850 millions EUR pour l'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois, soit une légère progression (+3,6%) par rapport à 2016. La croissance des investissements est cependant plus soutenue au niveau des communes bruxelloises (+10%) qui concentrent près de 75% des investissements locaux.

Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de l'effort d'investissement déjà consenti au cours de ces dernières années et qui, contrairement aux deux autres Régions, n'avait pas connu de fléchissement au début de la nouvelle mandature communale. Il est vrai que, confrontés à l'essor démographique exceptionnel de ces dernières années, les pouvoirs locaux bruxellois ont dû, avec le soutien de la Région, répondre à une demande urgente en termes d'équipements publics locaux (écoles en particulier).

Situation financière contrastée selon les communes

L'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois dégage un déficit de 11 millions EUR à l'exercice propre du budget 2017 et un excédent de 160 millions EUR à l'exercice global (c'est-à-dire en tenant compte également du résultat des exercices antérieurs et des prélèvements).

Les soldes budgétaires sont principalement influencés par les communes dans la mesure où les CPAS et les zones de police présentent une situation nécessairement proche de l'équilibre à l'exercice propre, par le biais de la dotation communale.

Les seules communes bruxelloises dégagent ensemble à l'exercice propre 2017 un déficit de 12,7 millions EUR, soit 0,8% de leurs recettes ordinaires. En réalité, la situation est relativement contrastée entre les 7 communes bruxelloises déficitaires (-18,8 millions EUR), 7 communes en quasi-équilibre (+0,3 millions EUR) et les 5 communes présentant un réel boni (+5,8 millions EUR).

À l'exercice global, le solde dégagé par l'ensemble des communes bruxelloises s'établit à 130 millions EUR. Bien que 5 communes soient toujours déficitaires, le solde à l'exercice global enregistre une nette amélioration au cours de ces dernières années. De 58,6 millions EUR (2,6% des recettes) en 2014, il s'établit à 134,6 millions EUR (5,4% des recettes ordinaires) en 2017.



3. ... Mais que nous réserve l'avenir? Les pouvoirs locaux resteront confrontés à d'importants défis financiers

Rappelons tout d'abord que le secteur des pouvoirs locaux est loin de représenter un bloc homogène. La situation globale des pouvoirs locaux masque en réalité de profondes disparités par catégories d'administration locales (communes, provinces, CPAS, zones de police...) et varie selon leur contexte socioéconomique local.

Au cours de ces prochaines années, les pouvoirs locaux resteront confrontés à des défis politiques et sociétaux qui auront un impact important sur leur gestion financière et les marges de manœuvre disponibles.

Parmi les principaux **enjeux financiers** nous pouvons mentionner:

- En premier lieu, la poursuite de l'application de la **réforme des pensions du personnel statutaire** des administrations locales (et, en particulier, les effets de la hausse inéluctable de la cotisation de responsabilisation). Selon les projections antérieures à l'implémentation de la réforme (2014), la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des pouvoirs locaux du pays devait passer à 544 millions EUR en 2016 à près de 900 millions EUR en 2020. Ces premières estimations pourraient avoir été sous-évaluées
- Les charges croissantes en matière d'**aide sociale** (paupérisation et charges liées à l'afflux de migrants) et de **sécurité** (au travers principalement des dotations communales croissantes en faveur des zones de police et des nouvelles zones de secours).
- Les défis de l'**évolution démographique**, que ce soit la problématique du vieillissement de la population (et notamment l'impact sur l'évolution de l'IPP communal⁵) ou les conséquences de la forte expansion démographique dans les grandes villes (et dans les communes bruxelloises en particulier).
- Les conséquences du **tax shift** adopté par le gouvernement fédéral qui va se traduire par une érosion progressive entre 2016 et 2021 de la base imposable de la taxe additionnelle communale (soit une réduction de 8 à 10% du produit de l'IPP communal, hors «effets de retour», selon les estimations réalisées par le SPF Finances).
- Problématique des **investissements publics locaux**: ces derniers étant à la base de près de 35% des investissements publics, se pose la question de la pérennité et de la qualité des infrastructures au niveau local, et plus globalement des effets à court et à moyen terme sur notre économie et du risque de perte d'attractivités des territoires.

⁵ Voir à ce sujet le récent paper «L'impact du vieillissement sur le rendement des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques (IPP)» - <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/Expertise/Etudes/Analyses-thematiques/vieillessement/index.aspx>



Contact presse

Ulrike Pommée, ulrike.pommee@belfius.be / press@belfius.be / + 32 2 222 02 57

Research

Geert Gielens : geert.gielens@belfius.be / +32 2 222 70 84

Arnaud Dessoy: arnaud.dessooy@belfius.be / +32 2 222 31 16

Anne-Leen Erauw: anne-Leen.Erauw@belfius.be / +32 2 222 56 10



Pouvoirs locaux de Wallonie - Budgets 2017

Service ordinaire	Budgets 2017	en mio EUR	en EUR/hab.	Tx croiss.
	Personnel	4 652	1 291	2,4%
	Fonctionnement	1 311	364	1,8%
	Transferts	2 631	730	3,8%
	CPAS	482	134	2,4%
	Zone de police	486	135	0,7%
	Zone de secours	201	56	0,1%
	Autres dotations	1 462	406	5,8%
	Dette	827	230	0,1%
	Prélèvements	25	7	-47,8%
	Total dépenses ordinaires	9 446	2 622	2,2%
	Communes	5 067	1 407	1,2%
	Provinces	974	271	1,5%
	CPAS	2 198	610	4,7%
	Zones de police	913	253	2,9%
	Zones de secours	294	82	3,7%
	Total dépenses ordinaires	9 446	2 622	2,2%
	Fiscalité	3 109	863	-1,3%
	Add IPP	970	269	-7,6%
	Add Pri	1 519	422	2,0%
	autres taxes add.	45	12	-7,6%
	Taxes locales	575	160	2,4%
	Fonds - Dotations	2 589	719	2,4%
	Subsides	2 859	794	3,6%
	Prestations	756	210	5,4%
	Produits financiers	145	40	-3,9%
	Prélèvements	64	18	-17,0%
	Total recettes ordinaires	9 521	2 643	1,5%
	Solde ex propre	76	21	-48,2%
	Dép ex antérieurs	146	40	-23,5%
	Dép prélèvements	169	47	14,2%
	Dep ex global	9 760	2 710	1,9%
			0	
	Rec ex antérieurs	436	121	6,0%
	Rec prélèvements	119	33	24,2%
	Rec ex global	10 076	2 797	1,9%
	Solde ex global	316	88	1,1%
Service extraordinaire	Budgets 2017	en mio EUR		Tx croiss.
	Communes	1 606	446	-6,4%
	Provinces	133	37	-15,4%
	CPAS	138	38	-4,3%
	Zones de police	53	15	-3,5%
	Zones de secours	22	6	4,1%
	Total dépenses d'investissements	1 951	542	-6,8%



Pouvoirs locaux bruxellois - Budgets 2017

Service ordinaire	Budgets 2017	en mio EUR	en EUR/hab.	Tx croiss.
	Personnel	1 846	1 554	2,3%
	Fonctionnement	391	329	0,7%
	Transferts	1 373	1 156	1,5%
	CPAS	326	275	3,8%
	Zone de police	360	303	1,4%
	Zone de secours	0	0	-
	Autres dotations	687	578	0,6%
	Dette	244	205	-3,0%
	Prélèvements	14	12	-14,8%
	Total dépenses ordinaires	3 868	3 257	1,5%
	Communes	2250	1 894	1,9%
	CPAS	1060	893	-0,1%
	Zones de police	558	470	2,7%
	Total dépenses ordinaires	3868	3 257	1,5%
	Fiscalité	1 184	996	0,3%
	Add IPP	230	193	-6,8%
	Add Pri	661	556	1,6%
	autres taxes add.	15	13	33,9%
	Taxes locales	278	234	2,2%
	Fonds - Dotations	993	836	1,5%
	Subsides	1 262	1 063	-0,2%
	Prestations	332	279	3,7%
	Produits financiers	79	67	4,4%
	Prélèvements	7	6	21,5%
	Total recettes ordinaires	3 857	3 247	0,8%
	Solde ex propre	-11	-9	-195,3%
			0	
	Dép ex antérieurs	9	7	-71,6%
	Dép prélèvements	7	6	-25,4%
	Dep ex global	3 884	3 270	0,8%
	Rec ex antérieurs	174	147	15,2%
	Rec prélèvements	12	10	15,6%
	Rec ex global	4 044	3 404	1,4%
	Solde ex global	160	134	19,5%
Service extraordinaire	Budgets 2017			
	Communes	632,8	533	10,0%
	CPAS	185,7	156	-13,2%
	Zones de police	30,0	25	0,8%
	Total dépenses extraordinaires	848,4	714	3,6%



Vlaamse lokale besturen - Budget 2017

Gemeenten + OCMW's + provincies

Exploitatie BBC	Budget 2017	in Mio €	(EUR/inw.)	Evolutie
Uitgaven	Personeelsuitgaven*	5 651	876	1,1%
	Werkingskosten	2 680	415	1,7%
	Specifieke kosten sociale dienst	589	92	6,8%
	Toegestane werkingsubsidies	3 516	545	2,1%
	OCMW	937	145	2,4%
	Politiezones	969	150	2,0%
	Brandweer	331	51	-2,5%
	Overige	1 279	198	
	Financiële uitgaven**	316	49	-11,1%
	Totale exploitatie-uitgaven	12 754	1 976	1,4%
	Gemeenten	8 601	1 332	1,4%
	OCMW	3 355	521	1,7%
	Provincies	798	123	0,5%

* Zonder lonen voor gesubsidieerd onderwijzend personeel (gemeenten 101 EUR/inw., provincies 20 EUR/inw.)

** Kapitaalaflossing van leningen niet inbegrepen voor BBC-besturen

Exploitatie	Budget 2017	in Mio €	(EUR/inw.)	Evolutie
Ontvangsten	Belastingen	5 724	886	0,7%
	Aanvullende personenbelasting	1 953	303	-0,3%
	Opcentiemen onroerende voorheffing	2 774	429	0,7%
	Overige belastingen	285	44	-0,4%
	Lokale belastingen	711	110	3,9%
	Fondsen en werkingsubsidies*	5 301	822	1,6%
	Gemeentefonds e.a. fondsen	2 485	386	1,9%
	Specifieke werkingsubsidies*	1 311	204	-10,9%
	Ontvangsten uit werking	2 245,8	348	1,1%
	Financiële opbrengsten	379,7	59	-8,4%
	Exploitatie-ontvangsten	15 448	2 426	1,7%
	Gemeenten	9 509	1 473	0,9%
	OCMW	3 422	531	1,4%
	Provincies	843	130	-1,9%

Autofinancieringsmarge		in Mio €	(EUR/inw.)	Evolutie
AFM	Gemeenten	269,8	42	-3,0%
	Provincies	-31,8	-4,9	
	OCMW	-6,5	-1,0	
	Totaal AFM	231,6	36	

Investerings	Budget 2017	in Mio €	(EUR/inw.)	Evolutie
	Gemeenten	2 894	448	6,5%
	Provincies	270	42	3,4%
	OCMW	379	59	-8,3%
	Totale investeringsbudget	3 543	549	4,5%

Aantal werknemers (december 2016)	VTE	Evolutie
Gemeenten	50 731	0,2%
Provincies	5 153	1,6%
OCMW	35 903	-1,1%
Politiezones	16 312	-0,5%
Hulpverleningszones	3 339	3,7%
Totaal	111 438	-0,3%

Bron: RSZ

